

Le présent règlement définit les règles applicables au « Jeu Anniversaire tap-tap Cadeaux » ainsi que l'ensemble des modalités de participation.

Article 1 - Organisation

Mutuelle Bleue, mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, dont le siège social est situé au 68 rue du Rocher – CS 60075 – 75396 Paris Cedex 08 et inscrite au Répertoire SIRENE sous le n° 775 671 993, organise du 09 octobre 2017 au 12 novembre 2017 inclus, un Jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé « Jeu Anniversaire tap-tap Cadeaux » (ci-après dénommé « Jeu »).

Ce Jeu est accessible via la plateforme web socialshaker : <http://shagr.cc/j1ay>

Article 2 - Conditions de participation

La participation à ce Jeu est réservée à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, et s'inscrivant gratuitement sur <http://shagr.cc/j1ay> (ci-après dénommée « Participant »).

Mutuelle Bleue se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des Participants.

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble des collaborateurs des services marketing et communication de Mutuelle Bleue, services ayant mis en place le Jeu.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère personnel les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au Jeu implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement ainsi que l'acceptation pure et simple des résultats des scores fournis par la plateforme socialshaker à la fin du Jeu, déduction faite par Mutuelle Bleue des éventuels scores comportant une suspicion de tricherie (ex : scores anormalement élevés au regard du potentiel de points réalisables dans le temps imparti à la partie). Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de dotations.

Article 3 - Durée et participation

Ce Jeu se déroulera du 09 octobre 2017 au 12 novembre 2017 inclus.

Le Jeu se déroule comme suit et le Participant doit :

1. Se connecter à l'adresse <http://shagr.cc/j1ay> pour accéder au Jeu
2. Cliquer sur le bouton "Participer"
3. Remplir le formulaire de participation ou se connecter à son compte Facebook, autoriser les demandes de permission Facebook d'accès à ses données, avoir pris connaissance et accepter le règlement du Jeu.
4. Démarrer le Jeu et ouvrir le plus de cadeaux possible, porteurs de points « bonus », dans le temps imparti.

Le Jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <http://shagr.cc/j1ay>

Article 4 - Description du Jeu « Jeu Anniversaire tap-tap Cadeaux » et sélection des Gagnants

Le « Jeu Anniversaire tap-tap Cadeaux » est un Jeu de rapidité où les Participants sont amenés à ouvrir le plus de cadeaux possible dans le temps imparti.

En fonction de la valeur (en points) des cadeaux ouverts dans le temps imparti, les Participants accumulent des points de bonus et/ou de malus. Ils sont ensuite répertoriés dans un classement général allant de 1

(meilleur score) à 10, selon le nombre de points obtenus à la fin du temps imparti. Ils ont la possibilité de rejouer pour améliorer leur score.

Les cadeaux « bonus » sont représentés par différentes couleurs et correspondent au nombre de points suivants :

- Cadeau gris, nœud bleu = 50 points
- Cadeau blanc, nœud orange = 100 points
- Cadeau bleu, nœud jaune = 150 points
- Cadeau vert, nœud blanc = 250 points
- Cadeau rose, nœud orange = 350 points
- Cadeau bleu, nœud bleu = 500 points

Les cadeaux « malus » correspondent au nombre de points suivants :

- Cadeau rose, nœud rose « ouvert » = 0 point
- Cadeau noir, nœud blanc « ouvert » = -250 points

Les dix (10) premiers Participants classés en tête à l'issue du Jeu, selon les scores fournis par la plateforme socialshaker et déduction faite par Mutuelle Bleue des éventuels scores comportant une suspicion de tricherie, seront récompensés (ci-après dénommés « Gagnants »).

Un seul lot sera attribué par Gagnant (même nom, même date de naissance, même adresse électronique, même adresse postale) et dans la limite de deux (2) gagnants par foyer (même nom et/ou même adresse électronique et/ou même adresse postale).

Les Gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. Les Gagnants désignés seront contactés par Mutuelle Bleue, par courrier électronique à l'adresse mail qu'ils auront renseignée, dans les dix (10) jours ouvrés suivant la fin du Jeu. Sans réponse sous quinze (15) jours ouvrés, Mutuelle Bleue se réserve le droit d'attribuer le lot au meilleur score suivant. Les lots seront ensuite envoyés, aux Gagnants ayant confirmé leur identité et leur adresse postale, par courrier recommandé avec avis de réception. Si un Gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Mutuelle Bleue.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le Gagnant autorise Mutuelle Bleue à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publicitaire, sur les sites Internet de Mutuelle Bleue et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droits et rémunérations autres que le prix gagné.

Les Gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, Mutuelle Bleue se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du Gagnant avant l'envoi, par courrier recommandé avec avis de réception, de la dotation. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou fausse adresse postale entraîne l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 - Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes, en fonction du classement final établi selon les scores réalisés par les Participants et communiqués par la plateforme socialshaker :

- 1^{er} lot : La somme globale de trois cent cinquante (350) euros, sous la forme de sept (7) chèques-cadeaux « Ticket Kadeos Infini » d'une valeur de cinquante (50) euros chacun.
- 2^{ème} lot : La somme globale de deux cent (200) euros, sous la forme de quatre (4) chèques-cadeaux « Ticket Kadeos Infini » d'une valeur de cinquante (50) euros chacun.

RÈGLEMENT DU JEU

« Jeu Anniversaire tap-tap Cadeaux »

- 3^{ème} lot : La somme globale de cent (100) euros, sous la forme de deux (2) chèques-cadeaux « Ticket Kadeos Infini » d'une valeur de cinquante (50) euros chacun.
- Du 4^{ème} au 10^{ème} lot : La somme globale de 50 euros, sous la forme d'un (1) chèque-cadeau « Ticket Kadeos Infini » d'une valeur de cinquante (50) euros.

La date de validité pour l'utilisation des chèques-cadeaux sera d'un (1) an à compter de la date d'achat des chèques-cadeaux « Ticket Kadéos Infini » par Mutuelle Bleue.

L'utilisation des chèques-cadeaux par les Gagnants s'effectuera selon les modalités prévues dans les conditions d'utilisation établies par la société émettrice.

Article 6 - Acheminement des lots

Suite à leur participation, et en cas de gain comme décrit aux présentes, les Gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un mail dans les dix (10) jours (hors week-ends et jours fériés), à partir de l'annonce des Gagnants. Les Gagnants sont tenus de confirmer par mail leur identité et leur adresse postale sous quinze (15) jours ouvrés. Les lots seront envoyés aux Gagnants par voie postale, par courrier recommandé avec avis de réception

Mutuelle Bleue ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du Gagnant.

Si les lots n'ont pu être livrés à leurs destinataires pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de Mutuelle Bleue (le Gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse pendant la durée du Jeu, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de Mutuelle Bleue.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Mutuelle Bleue ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots.

Article 7 - Limite de responsabilité

La participation au Jeu « Jeu Anniversaire tap-tap Cadeaux » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, Mutuelle Bleue ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que Mutuelle Bleue ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce Jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à <http://shakr.cc/j1ay> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. Mutuelle Bleue pourra annuler tout ou partie du Jeu « Jeu Anniversaire tap-tap Cadeaux » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans la détermination des Gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-nom(s) fictif(s) ou emprunté(s) à une ou plusieurs tierce(s) personne(s), chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le Jeu n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au Jeu. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, il convient de s'adresser à ses organisateurs et non à Facebook France. Tout contenu soumis est sujet à modération. Mutuelle Bleue organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris les contenus déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

Mutuelle Bleue se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Mutuelle Bleue se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit à son bon déroulement.

De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, un score anormalement élevé, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du Participant.

Article 8 - Informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies au titre de la participation au Jeu sont exclusivement utilisées dans le cadre des activités de Mutuelle Bleue. Elles sont destinées à Mutuelle Bleue en tant que responsable du traitement, et éventuellement à un partenaire.

Ces informations peuvent également être utilisées aux fins d'études statistiques, de prévention de la fraude ou d'obligations légales et à des fins commerciales (sauf opposition de la part du Participant).

Mutuelle Bleue prend toutes les précautions propres à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants, figurant sur tout fichier informatique à l'usage de Mutuelle Bleue, sont informés qu'ils bénéficient, sur simple demande écrite, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à :

Mutuelle Bleue - Service Relations Adhérents - 14 rue René Cassin - CS 70528 - 77014 Melun Cedex ou par courriel à contact@mutuellebleue.fr.

RÈGLEMENT DU JEU

« Jeu Anniversaire tap-tap Cadeaux »

Les Participants sont également informés qu'ils peuvent exercer leur droit d'opposition, pour des motifs légitimes à propos de toute information les concernant en s'adressant à l'adresse susvisée.

En outre, les Participants ont la possibilité de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel applicables après leur décès.

Les données à caractère personnel ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la finalité de leur traitement, sous réserve du respect des délais de conservation rendus nécessaires par la loi (notamment par l'effet des prescriptions légales).

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les Participants qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu.

Article 9 - Règlement

Le présent règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par écrit auprès de : Mutuelle Bleue - Service Marketing - 14 rue René Cassin - CS 70528 - 77014 Melun Cedex, dans la limite d'un règlement par foyer (même nom et/ou même adresse).

Article 10 - Réclamations

Les réclamations éventuelles et demandes d'information (demande de renseignement sur le Jeu, réclamations liées à l'application ou l'interprétation du Jeu) doivent être adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Mutuelle Bleue - Service Marketing - 14 rue René Cassin - CS 70528 - 77014 Melun Cedex.

Article 11 - Litiges et loi applicable

Si une ou plusieurs disposition(s) du présent règlement étaient déclarée(s) nulle(s) ou inapplicable(s), les autres articles garderaient toute leur force et leur portée.

Toutes les questions d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou tous les cas non prévus par celui-ci, seront réglés par une décision de Mutuelle Bleue.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative au présent Jeu devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai de cinq (5) ans à compter de la date de clôture du Jeu.

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion du présent Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

À défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.